

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025**

Délibération n° :

DL26/2025

Objet :

Affectation du résultat
2024 – secteur public

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi 30 juin 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CASSINARI (suppléant – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. JEANNOT (suppléant – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PREVOST (suppléant – CPS)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. RODARI (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; M. MASURE (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

23/06/2025

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **25**
VOTANTS : **26**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20250630-DL26_2025-D

Délibération n°DL26/2025
Affectation du résultat 2024 – secteur public

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL11/2025 du 8 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2024 qui reprend les résultats de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° DL25/2025 portant sur l'approbation du compte financier unique 2024,

Vu la note de présentation,

Considérant que le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 165 504.69 € et un excédent en section d'investissement de 1 460 643.96 €,

Considérant que les restes à réaliser en dépenses sont évalués à 7 454 554.61 €,

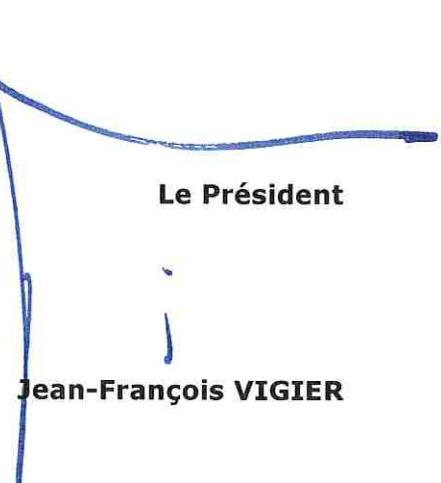
Considérant que les restes à réaliser en recettes sont évalués à 2 970 734.35 €,

Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter à la section d'investissement l'excédent de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 nécessaire à la couverture du déficit d'investissement, soit la somme de 3 023 176.30 € et d'inscrire les crédits correspondant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- **Décide** de conserver en section de fonctionnement le solde de l'excédent 2024 soit 10 142 328.39 € au compte 002.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 4 JUIL. 2025**
Affichée le :